



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la REUNION du
CONSEIL MUNICIPAL
du 2 JUIN 2010 à 20 h 30**

Présents : M. Albert LARROUSSET, Maire ; Mme Béatrice MERLET, MM. Jean-François LARRE, Michel DEGERT, Adjointes ; Mmes Nicole DIRASSAR, Renée ETCHEMENDY, Marthe PEREZ, MM. Patrick BURRE, Gilbert CHAPELTEGUI, Jean CHOIGNARD, Ramuntxo DAUBAS, Patrick LISTRE, Didier URANGA, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Evelyne PONCINI, M. Gilles SEBE

Secrétaire de séance : M. Patrick BURRE

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelle pas d'observation ; il est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 – Modification du P.L.U.

Le Maire expose qu'à ce jour, il apparaît nécessaire de procéder à des modifications du P.L.U. portant notamment sur le règlement (COS, etc...), le zonage, espace libre et intention de voirie.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à lancer la procédure de modification du PLU et à consulter le bureau d'études VANEL-DULUC pour ce projet.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'engager la procédure de modification du PLU et autorise le Maire à consulter le bureau d'études VANEL-DULUC.

2 – Décisions modificatives

Le Conseil Municipal autorise le Maire à apporter des modifications budgétaires comme suit :

En section de fonctionnement, la somme de 688 € du compte 022 (*Dépenses imprévues*) au compte 673 (*Titres annulés - sur exercices antérieur*)).

En section d'investissement, la somme de 595 246 € du compte 2312 (*Terrains*) au compte 2112 (*Terrains*) pour la somme de 591 246 € et au compte 2182 (*Matériel de transport*) pour la somme de 4 000 €

3 – Echange de terrains

M. LAVIE, propriétaire des parcelles cadastrées section AH n° 124 et 125 situées chemin des Falaises, souhaite échanger avec la commune une partie de terrain de 463 m².

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à l'échange de terrain et précise que les frais inhérents à la transaction seront à la charge de M. LAVIE.

4 – Atlas de la biodiversité

Le Ministère de l'Ecologie propose aux communes volontaires de réaliser des « atlas de la biodiversité dans les communes » afin de les aider à connaître, protéger et valoriser leur biodiversité. A partir d'un inventaire précis et cartographié des habitats, de la faune et de la flore, l'atlas élaboré avec l'appui d'experts a pour objectif de sensibiliser et mobiliser durablement les élus locaux, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de la biodiversité.

Le Conseil Municipal est favorable à la proposition de candidature de la commune sous réserve de connaître le montant de la participation financière de la commune.

5 – Décisions prises par le Maire en application des article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Réfection site internet de la mairie et de l'Office du Tourisme

NOVAE Communication pour un montant de 9 405 € HT

INFORMATIONS du MAIRE

Bilan de la qualité de l'eau distribuée en 2009

Le Maire présente le bilan de la qualité de l'eau distribuée établi par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales. L'eau distribuée sur le réseau de Guéthary a été de bonne qualité bactériologique. Ce bilan est mis à la disposition du public en mairie.

Guéthary récompensé pour sa haute qualité touristique

Le 20 mai, la commune a reçu à Gigon (Espagne) un « Quality Coast Awards », attribué par le réseau européen « Coastal and Marine Union (EUCC) » pour sa haute qualité touristique. Cette distinction Européenne est destinée à récompenser les efforts des collectivités côtières à vocation touristique pour leur gestion durable du patrimoine et de leur cadre environnemental.

La distinction sera matérialisée par la présence d'un fanion jaune et bleu à l'entrée du village.

Le Maire adresse ses remerciements à Jean Choignard et Jean-François Larre pour la qualité du travail effectué qui a permis l'attribution de ce label.

Concours photos Office de Tourisme

Le Maire informe que l'office de tourisme de Guéthary organise un concours-photos numérique intitulé « ZOOM sur Guéthary » du 1^{er} juin au 30 septembre 2010 ouvert à tous sans limite d'âge. Un jury déterminera un classement des meilleures photos qui seront exposées à la salle d'honneur de la mairie. Le règlement est disponible sur le site www.guethary-france.com ainsi qu'à l'office de tourisme.

Vu pour être affiché conformément aux dispositions de l'article L 121-7 du Code des Communes.

Guéthary le 9 juin 2010
Le Maire,